

Frais et Honoraires applicables à compter du 01/01/2016

HONORAIRES DE GESTION COURANTE :

Locaux à usage d'Habitation :

- 6,5 % HT- 7,80%TTC, pourcentage sur encaissements mensuels d'un montant inférieur ou égal à 450€ avec un minimum de 24€ HT- 28, 80€ TTC par mois ;
- 5,5 % HT-6,60% TTC, pourcentage sur encaissements mensuels d'un montant supérieur à 450€ ;
- Forfait annuel supplémentaire de 36€ HT- 43,20€ TTC pour acomptes mensuels sur encaissements ;
- Garantie du paiement des loyers, charges et taxes impayés : 2,32% HT- 2,78% TTC, pourcentage sur quittancements émis ;

Locaux à usage commercial, de droit commun ou professionnel : 7 % HT- 8.4% TTC, pourcentage sur encaissements ;

Autres locaux (garage, entrepôt...) :10%HT-12%TTC, pourcentage sur encaissements.

HONORAIRES ET FRAIS D'ACTE DE LOCATION, incombant au bailleur et au locataire sauf convention contraire pour les locaux à usage commercial, de droit commun ou professionnel, comprenant visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :

- **Habitation** : 8€ TTC/m² de surface habitable* avec un minimum de 350€ TTC pour le bailleur ;
- **Locaux à usage commercial, de droit commun ou professionnel** :13.80%HT-16.56%TTC, pourcentage sur loyer annuel HT/Hors charges ;
- **Autres locaux** (garages, entrepôt...) : 6.9%HT-8.28%TTC, pourcentage sur le loyer annuel HT/Hors charges.

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION incombant au bailleur :55,50€ HT- 66,60€TTC.

HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX D'ENTREE incombant au bailleur et au locataire, sauf convention contraire pour les locaux à usage commercial, de droit commun ou professionnel :

- **Habitation** : ° Locataire : 3€ TTC/m² de surface habitable*, dans la limite de 240€ TTC ;
° Bailleur : 3€ TTC/m² de surface habitable, avec un minimum de 117€ TTC et dans la limite de 240€ TTC ;
- **Locaux à usage commercial, de droit commun ou professionnel** : 250€ HT- 300€ TTC ;
- **Autres locaux** (garages, entrepôt...) : 4€TTC/m² de surface utile.

HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX DE SORTIE incombant au bailleur : 97.50€ HT-117€ TTC

FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE BAIL :

- **Habitation et autres locaux** : 180€ HT-216€ TTC partagés par moitié entre bailleur et locataire ;
- **Locaux à usage commercial, de droit commun ou professionnel** : 520€ HT- 624€ TTC incombant au locataire sauf convention contraire ;

DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS : 45€ HT- 54€ TTC.

AUTRES PRESTATIONS SUR DEMANDE ET DEVIS

Les frais et honoraires présentés HT seront majorés du taux de TVA en vigueur de 20%.

* Décret n°2014-890 du 01/08/2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires.



Honoraires de transaction en vigueur au 1/1/2016

Fonds de commerce, locaux à usage commercial ou professionnel

- 10% HT* du prix de vente jusqu'à 80 000€
- 9% HT* du prix de vente entre 80 001€ et 140 000€
- 8% HT* du prix de vente entre 140 001€ et 250 000€
- 7 %HT* du prix de vente au-delà de 250 001€

Habitations, parts sociales de SCI, terrains et autres locaux (garages, entrepôts...)

- 8% HT* du prix de vente jusqu'à 60 000€ avec un montant minimum d'honoraires de 2500€ HT*.
- 7% HT* du prix de vente compris entre 60 001€ à 120 000€
- 6% HT* du prix de vente compris entre 120 001€ à 230 000€
- 5% HT* du prix de vente au-delà de 230 001€

AUTRES PRESTATIONS SUR DEMANDE ET DEVIS

*Les prix de vente s'entendent TTC et les honoraires présentés HT seront majorés du taux de TVA en vigueur au 1/1/2016 soit 20%.

IMMEUBLES A DESTINATION TOTALE D'HABITATION

(Selon contrat type « Tout Sauf » Loi ALUR)

GESTION COURANTE :

•COPROPRIÉTÉS MOINS DE 10 LOTS PRINCIPAUX :

Forfait minimum annuel de 1500 € HT* soit 1800 € TTC

•COPROPRIÉTÉS DE 11 à 50 LOTS PRINCIPAUX :

150 € HT* minimum le lot soit 180 € TTC

•COPROPRIÉTÉS DE 51 LOTS PRINCIPAUX ET PLUS :

140 € HT* minimum le lot soit 168 € TTC

TARIF DES VACATIONS :

•Heures ouvrables : 50 € HT* soit 60 € TTC

•Hors heures ouvrables – Après 18H00 : 75 € HT* soit 90 € TTC

IMMEUBLES A DESTINATION AUTRE QUE L'HABITATION

SUR DEVIS

TARIF DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR TOUT TYPE

D'IMMEUBLES :

•CONTENTIEUX IMPAYÉS DE CHARGE :

- Relance simple : 4,16 € HT* soit 5 € TTC
- Mise en demeure : 20 € HT* soit 24 € TTC
- Injonction de payer : 150 € HT* soit 180 € TTC
- Constitution du dossier à l'huissier, à l'avocat : 120 € HT* soit 144 € TTC
- Suivi du dossier transmis à l'avocat : forfait de 240 € HT* soit 288 € TTC
- Chèque impayé/rejet de prélèvement : 20 € HT* soit 24 € TTC.
- Prise d'hypothèque : 190 € HT* soit 228 € TTC

•MUTATION DE LOT ET ACTES ADMINISTRATIFS :

- Etablissement de l'état daté : 250 € HT*soit 300 € TTC dont pré-état daté LOI ALUR pour 80€ HT* soit 96€ TTC
- Opposition art 20 de la loi de 1965 :120 € HT*soit 144 € TTC
- Appel de fonds sur travaux : 3 € HT*soit 3,60 € TTC
- Délivrance du carnet d'entretien : 28,50 € HT*soit 34,20 € TTC
- Actualisation de l'Etat daté : 75 € HT*soit 90€ TTC
- Communication des informations nécessaires à l'établissement des diagnostics : 28,50€ HT soit 34,20€ TTC

FRAIS PARTICULIERS :

- Location de salle chez le syndic : 30 € HT* soit 36 € TTC
- Frais d'affranchissement, d'acheminement, de location de salle extérieure, de publication et d'annonce pour le compte du syndic : AUX FRAIS REELS

AUTRES FRAIS (réunions supplémentaires, travaux et études techniques, suivi des sinistres...) :

Voir tarif détaillé des prestations en annexe du contrat type sur simple demande.

*** Les Honoraires présentés HT seront majorés du taux de TVA en vigueur au 1/1/2016 soit 20%.**

**** Les honoraires présentés sont susceptibles de négociation et de l'établissement d'un devis.**

Le détail et le modèle de contrat de syndic sont consultables au sein de l'agence.